

Réception d'un échafaudage fixe et roulant

Objectif pédagogique

- ▶ appliquer les consignes de sécurité,
- ▶ obtenir le savoir faire et les compétences visant à la maîtrise des risques liés aux équipements,
- ▶ assurer une maintenance préventive,
- ▶ permettre à l'employeur de délivrer une attestation de compétences.

Public concerné

Toute personne amenée à réceptionner des échafaudages soit fixes, soit roulants.

Programme de la première Journée

① la prévention et l'entreprise

Qu'est ce que la prévention ? Les objectifs de la prévention. Les principes généraux de la prévention dans l'entreprise (art. L230-2 du code du travail);

② **les conséquences civiles et pénales** dues au non respect des prescriptions de sécurité, de prévention ;

③ la prévention et les échafaudages

- décret du 8 janvier 1965 relatif aux travaux dans le bâtiment et ses annexes ;
- décret n°2004-924 du 1^{er} septembre 2004 relatif à l'utilisation des échafaudages fixes ;
- prescription de sécurité de la recommandation R408 de la CNAMTS ;

④ constitution d'un échafaudage fixe

- définition d'un échafaudage fixe ;
- constitution d'un échafaudage fixe ;
-réception et conformité d'un échafaudage fixe ;
- plan de montage, note de calcul d'un échafaudage fixe ;

⑤ étude du sol et étude de la problématique de l'implantation de l'échafaudage fixe ;

⑥ étude de la compatibilité échafaudage fixe, tâches à effectuer ;

⑦ réception, déconsignation d'un échafaudage fixe ;

Programme de la deuxième Journée

① rappel des principes généraux de la prévention dans l'entreprise ;

② la prévention et les échafaudages,

- rappel des prescriptions de sécurité mentionnées dans le décret n° 2004-964 du 1^{er} septembre 2004 relatif à l'utilisation des échafaudages roulants,
- rappel des prescriptions de sécurité de la recommandation R408 de la CNAMTS ;

③ constitution d'un échafaudage roulant,

- définition d'un échafaudage roulant,
- réception et conformité d'un échafaudage roulant,
- plan de montage, note de calcul d'un échafaudage roulant ;

④ Etude du sol et étude de la problématique de l'implantation de l'échafaudage roulant/stabilité de la structure verticale ;

⑤ étude de la compatibilité échafaudage roulant, tâches à effectuer ;

⑥ réception, déconsignation d'un échafaudage roulant.

Recommandation R408 de la CNAMTS

applicable à tous les chefs d'entreprises des industries du bâtiment et des travaux publics, cette recommandation détermine les règles de sécurité permettant d'assurer la protection des opérateurs travaillant sur échafaudages. L'exploitant des échafaudages nécessite une technicité acquise par une formation spécifique tant sur le plan théorique que pratique.

Tarif 2005/2006

300 € HT par stagiaire

(repas non compris)

Inter entreprise

(dans nos locaux).

Intra entreprise (groupe

de 10 stagiaires dans vos

locaux) : 2.270€ HT

Méthode pédagogique

Formation alternant les apports d'information et les mises en pratique

Dates

Nous consulter.

Durée

2 jours (14 heures).

Lieu

Dans nos locaux à

Cournonterral, ou dans

vos locaux (intra entreprise).

Sanction du stage

Attestation de présence

au stage.